

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**conformément à l'arrêté préfectoral signé le 5 décembre 2016
il sera procédé du 16 janvier 2017 au 16 février 2017 (30 jours) à une enquête publique
préalable à la délivrance de l'autorisation « Loi sur l'eau » dans le cadre de
l'aménagement de la ZAC Bel Air sur la commune d'Avignon (84)**

Ce projet est conduit par la société CITADIS

Des informations peuvent être demandées auprès de
M. Stéphane NERI – Tél : 04-90-27-57-12 mail : sneri@citadis.fr

Mme Marie-Christine LAMBERT est désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Jérôme LEROY est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Du 16 janvier 2017 au 16 février 2017 inclus les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie d'Avignon où le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 janvier 2017 de 09 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 24 janvier 2017 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 1^{er} février 2017 de 09 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 16 février 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts dans les mairies ou les adresser par écrit :

Mme. le commissaire enquêteur / Enquête publique
Hôtel de Ville – Place de l'Horloge – 84000 AVIGNON

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- mairie d'Avignon, - DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande d'autorisation, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.